

PARLONS VILLE, PARLONS VIE
RÉUNION DE QUARTIER PLUME LA POULE

- Compte rendu de la réunion publique du mercredi 26 janvier 2022

Présents lors de la réunion

- Emmanuel Sallaberry, Maire de Talence ;
- Patrick Rousse, délégué à la Cohésion Police-Population ;
- François Jestin, adjoint en charge du suivi de mandat, des finances, de la voirie, du stationnement et de la circulation ;
- Fabienne Helbig, conseillère municipale déléguée à l'égalité et à la lutte contre les discriminations, conseillère métropolitaine.

Les services municipaux également présents : *Police municipale, Stationnement et Allo Talence*

Préambule

M. le Maire se réjouit de reprendre les réunions publiques dans chaque quartier de la Ville. Il rappelle l'existence de huit secteurs et quatre conseils communaux ayant pour vocation d'assurer la plus grande proximité, notamment via les élus de secteur. Pour le quartier Plume la Poule, l'adjointe de quartier également présidente du Conseil communal III est Jacqueline Chadebost. M. Christian Pène est quant à lui l' élu de proximité du secteur 6, comprenant les quartiers de Peylanne-Leysotte et Plume la Poule.

M. le Maire indique qu'une trentaine de riverains a renvoyé le questionnaire dans le cadre de la préparation de cette réunion publique. Pas moins de 70 observations et autres requêtes ont été formulées par les habitants à cet effet.

Il précise qu'à l'issue de la réunion, un compte-rendu sous format 4 pages sera remis dans les boîtes aux lettres de chaque habitant du quartier et qu'un compte-rendu plus exhaustif sera également mis en ligne sur le site de la ville (il s'agit du présent document).

M. le Maire rappelle que Christian Pène est l'interlocuteur privilégié des habitants du quartier Plume la Poule pour toutes les questions liées au quotidien et qu'il assure des permanences mensuelles. La prochaine permanence aura lieu le 17 février, à la salle Jean Bouin, de 18h à 19h30.

M. le Maire précise que le conseil communal III s'est réuni pour la dernière fois, en comité restreint, le 8 décembre 2021 pour dresser le bilan des actions menées au cours de l'année passée. Lors de cette réunion, les observations et propositions du groupe de travail dédié sur le réaménagement de la place Peylanne ont pu être présentées. La réunion du conseil communal, qui a lieu simultanément ce soir à la salle François Mauriac, a pour objet de restituer les propositions d'aménagement de la Ville suite aux remontées du conseil communal III.

M. le Maire présente en suivant le déroulé de cette rencontre dont le format évolue par rapport aux précédentes éditions : une rencontre de proximité, en abordant tout à la fois les questions du quotidien et les projets municipaux à l'échelle du quartier et de la Ville.

Il met l'accent sur la plateforme de signalement Allo Talence pour tous les problèmes liés au quotidien. Un service municipal disponible aux horaires de l'hôtel de Ville et accessible depuis l'application mobile « *Talence et Moi* », par téléphone au 05 56 84 34 84 ou par mail à allo@talence.fr.

Cette année, le service Allo Talence a recensé 162 signalements sur le quartier de Plume la Poule, pour 98 % de dossiers clôturés.

I. Tranquillité et sécurité publique

M. le Maire introduit ce point en indiquant que la sécurité et la tranquillité sont des sujets de préoccupation pour Talence, au même titre que pour l'ensemble des villes de la métropole.

Il précise que, si la sécurité demeure une compétence régaliennne exercée par l'Etat à travers ses forces de police, gendarmerie, douane et justice, la Ville intervient elle aussi car seule une action coordonnée de l'ensemble des acteurs permet de lutter efficacement contre la délinquance. De même, il rappelle l'importance des remontées de la part de la population, par l'intermédiaire de dépôts de plaintes ou de mains courantes. Ces remontées permettent d'objectiver par des faits le sentiment d'insécurité et d'adapter en conséquence la politique de lutte contre la délinquance.

Il remercie le major Patrick Rousse, délégué à la cohésion police-population, de représenter la Police nationale.

M. le Maire informe qu'un million d'euros sera investi par la Ville chaque année, pour atteindre les objectifs du plan Prévention et Sécurité sur la durée de la mandature. Il assure le soutien de la Ville au concours de l'ordre public sur le territoire, grâce à un effort conséquent sur la prévention dans les quartiers et une meilleure coordination de tous les acteurs de la sécurité sur le terrain.

M. le Maire présente le volet Prévention du Plan Prévention et Sécurité 2020-2026 avec notamment l'accroissement et la diversification des actions de prévention et de médiation sur le territoire :

- En recrutant des médiateurs supplémentaires ;
- En augmentant les actions de prévention avec les associations ;
- En appliquant le rappel à l'ordre et en accueillant des travaux d'intérêt général.

Il poursuit en détaillant le volet sécurité de ce plan adopté en conseil municipal en juillet dernier et qui prévoit entre autres :

- D'étendre le réseau de vidéoprotection, en augmentant le nombre de caméras notamment dans les carrefours stratégiques, en lien étroit avec la police nationale. M. le Maire précise qu'il ne s'agit pas là de vidéosurveillance, les images étant consultables uniquement par un officier de police judiciaire, sur réquisition pour la résolution des enquêtes.
- De renforcer la police municipale :
 - En doublant les effectifs ;
 - En assurant des patrouilles 7j/7 jusqu'à 1h du matin à l'issue du mandat.

M. le Maire rappelle que la police municipale est une police de proximité. Sa présence plus régulière contribuera à sécuriser le territoire, en lien avec les Agents de Surveillance de la Voie publique (ASVP). Elle focalisera enfin son action sur la tranquillité publique, notamment les troubles de voisinage (tapages).

M. le Maire indique qu'une trentaine de caméras supplémentaires sera implantée dans tous les quartiers, notamment aux carrefours stratégiques ainsi qu'aux entrées et sorties de rue, en collaboration avec les services de police. Le nombre de caméras va donc être quasiment quintuplé, en plus de l'acquisition de caméras mobiles déployables pour les besoins d'enquêtes. Ces équipements sont tout d'abord dissuasifs pour les éventuels contrevenants mais ils sont également et surtout des moyens efficaces pour la résolution des enquêtes menées par la police judiciaire.

Le major Rousse prend la parole et informe les riverains présents qu'il a pris ses fonctions depuis le 23 novembre dernier. Il revient sur son rôle de « médiateur » à travers des missions en lien avec la population et l'ensemble des services de police sur le territoire. Son champ d'intervention s'étend sur les communes de Talence, Pessac et Gradignan. Il assurera des permanences régulières sur le territoire.

M. Rousse revient sur le bilan de l'année passée de la Police sur la commune. Il dresse un constat mitigé de l'évolution de la délinquance avec l'augmentation des incivilités et des vols par effraction, en particulier depuis le mois de novembre. Dans le même temps, les services de Police ont assisté à une légère baisse des vols roulotte et des vols à la tire. Aucune infraction à main armée sur le territoire, et une forte hausse de mises en cause pour des faits de violence conjugale et ou familiale. Une délinquance donc très protéiforme et difficile à prévenir. Les statistiques indiquent une hausse des interpellations sur le trafic de produits stupéfiants.

Le délégué à la cohésion Police-Population insiste sur la présence renforcée des policiers sur le terrain, grâce notamment à la réorganisation des effectifs et des horaires. Ce système uniquement mis en place sur la division Ouest est précurseur à Bordeaux. Il a permis de doubler les effectifs sur le terrain. Il précise également que si le commissariat ne peut pas envoyer systématiquement un équipage à chaque signalement, tous les appels sont enregistrés. Le Centre d'information et de commandement reçoit en moyenne entre 600 et 800 appels par nuit et doit de ce fait prioriser les interventions.

Le major conclut en soulignant l'excellente qualité des échanges entre la police nationale, la police municipale et les services municipaux. Les actions sont complémentaires et permettent de lutter efficacement contre la délinquance. Les missions et le rôle des agents municipaux ont évolué. Ces derniers sont devenus des appuis indispensables sur le terrain pour les forces de l'ordre.

M. le Maire approuve l'importance d'une étroite collaboration entre tous les acteurs de police sur le territoire, avec des efforts consentis à chaque niveau. C'est pourquoi la municipalité va doubler le nombre de policiers municipaux d'ici 2026, en commençant par quatre nouveaux recrutements cette année. Le Maire affirme également une tolérance zéro accordée pour les dépôts sauvages, avec une verbalisation systématique dès lors que les contrevenants sont identifiés.

Questions / Réponses

Question sur l'insécurité générale et les cambriolages dans le quartier.

M. le Maire constate que, au niveau des grandes orientations fournies par la Police Nationale sur Talence en 2021, on assiste à une stabilité de la délinquance d'appropriation par rapport à 2020, notamment des cambriolages de logement et une légère baisse des vols de véhicules ainsi que des vols roulettes.

Face à cette délinquance généralisée à toutes les communes de la métropole, M. le Maire assure que la protection des biens apparaît indispensable, notamment via des alarmes anti-intrusion. L'action municipale quant à elle s'articule autour d'un plan global de lutte anti-cambriolage, décliné avec le renforcement des effectifs de la Police municipale, l'extension de la vidéoprotection et l'unification du commandement Police municipale / Agent de surveillance de la voie publique, pour la participation de tous les effectifs à l'effort de sécurisation et la prise de contact avec les habitants ainsi que les commerçants.

Question sur les nuisances sonores au niveau du centre de vie Chantecler, ainsi que les feux d'artifices et les rodéos sauvages qui se déroulent la nuit malgré les appels à la Police.

M. le Maire affirme que le portail de la salle est fermé en permanence par les derniers usagers de l'espace Seniors ou de Rock et chansons et que celle-ci n'est donc pas accessible la nuit.

Afin de garantir la tranquillité des talençais, M. le Maire assure qu'une brigade de soirée va voir le jour dès le 1er trimestre 2022, afin de répondre aux signalements et d'intervenir pour faire cesser toutes nuisances sur le territoire. Les recrutements sont en cours et les premières patrouilles opérationnelles sont espérées d'ici mars / avril 2022.

Ce volontarisme de la municipalité s'inscrit dans une logique de co-production de sécurité avec la police nationale, dont la réorganisation a permis de décupler les effectifs sur la voie publique. L'opération d'ampleur à Thouars menée la semaine 2 sur le secteur Atala / Gauguin / Lorenzaccio suite aux signalements des riverains, en est le parfait exemple.

Question sur le stationnement gênant sur les trottoirs.

M. le Maire affirme qu'il s'agit d'une problématique structurelle qui concerne principalement les parents d'élèves de l'école Paul Lapie, notamment lors des heures de dépose et de récupération des enfants autour du groupe scolaire. Il n'existe pas à ce jour d'emplacement minute dédié mais uniquement des emplacements matérialisés sur la chaussée. M. le Maire regrette que si le désagrément n'est effectif que sur une courte durée (5 à 10 minutes lors des jours d'école), il relève en grande partie du civisme des contrevenants. Bien que des rappels à l'ordre soient régulièrement réalisés par la police municipale, il n'est pas possible de positionner spécifiquement des agents sur site en points fixes matin, midi et après-midi.

Question sur les nombreuses voitures facturées et les maisons cambriolées chemin de Bénédictes.

Le Maire déplore que ces infractions du type vols à la roulotte soient caractéristiques d'une délinquance spécifique qui utilise des modes opératoires aléatoires et difficilement prédictibles. Il y a donc une réelle nécessité de systématiquement déposer plainte (si auteur inconnu, plainte en ligne sur pre-plainte-en-ligne.gouv.fr) pour orienter les patrouilles des effectifs de soirée et de nuit de la police nationale. De la même manière, il sera primordial d'effectuer ce type de signalement à police.municipale@talence.fr pour prioriser les patrouilles de soirée dès qu'elles seront opérationnelles.

Question sur le comportement agressif de certains collégiens avec notamment la destruction des boîtes aux lettres des maisons environnantes ou le jet de projectiles sur ces mêmes maisons. Des feux d'artifices sont également tirés la nuit.

M. le Maire assure que la lutte contre ces incivilités va être renforcée en soirée et la nuit avec le déploiement de la brigade de soirée de la Police municipale, qui sera opérationnelle dès l'intégration des nouveaux recrutements. Il note également l'action de prévention du service de médiation sociale, dont l'une des missions principales est de pacifier les conflits sur voie publique et qui intervient notamment au niveau de la sortie du collège Victor Louis.

Question sur la place Wilson qui est régulièrement détériorée et sur le fait que les migrants, que la municipalité a installés à cette place, font des pique-niques géants.

M. le Maire précise que concernant le squat sis 1 rue Aldona, il ne s'agit aucunement de « migrants installés par la Ville », mais d'un bâtiment municipal destiné à être vendu, qu'occupent deux familles européennes, en situation légale sur le territoire. La Ville a fait procéder à la constatation d'huissier et un mémoire est en cours de rédaction en vue d'une présentation devant le tribunal administratif pour lancer la procédure d'expulsion.

Question sur le trafic de stupéfiants à la place Wilson.

M. le Maire précise que la lutte contre les stupéfiants est une compétence de la police nationale. La Division Ouest de la Direction départementale de la sécurité publique, qui intègre la commune de Talence, dispose désormais de sa propre brigade des stupéfiants. Il faut rappeler néanmoins l'importance des signalements d'habitants pour alimenter le travail de fond des enquêteurs (notamment via la plateforme moncommissariat.fr), cartographier les points de deal et aider au démantèlement des réseaux de trafiquants.

Question sur l'insécurité qui règne rue de Trémeuge (un cambriolage, des pneus crevés, des bris de glace et autres boîtes aux lettres défoncées) et sur le sentiment que le fait de porter plainte ne sert à rien.

M. le Maire atteste que le dépôt de plainte est indispensable pour alimenter les statistiques de la Police Nationale et permettre l'exploitation opérationnelle des signalements. Les lieux et heures d'occurrence sont en effet transmis a posteriori aux équipes de terrain pour orienter les patrouilles, assurer une présence dissuasive ou réaliser des flagrants délits (comme ce fut le cas avec l'interpellation du creveur de pneus en 2018).

Question sur le bruit, les violences (physiques et verbales), le trafic illicite, les dégradations sur les vitres des voitures stationnées ainsi que les fenêtres des maisons à proximité, commis par les collégiens. Des rondes de police aux heures de sortie du collège seraient bienvenues pour apaiser le climat.

M. le Maire affirme que de telles missions sont inscrites aux bulletins de service des agents de la Police municipale pour éviter ces incivilités. De plus, le service médiation intervient également sur le périmètre situé aux abords du collège Victor Louis.

Question sur le non-respect de certains panneaux de signalisation, comme ceux du carrefour des rues Peydavant, de Trémeuge et du général Chanzy.

M. le Maire assure que les contrôles de vitesse, de la circulation en général, ou encore le respect des panneaux de signalisation, tels que les stops, figurent parmi les missions de la Police municipale et sont régulièrement effectués.

Il garantit toutefois que la signalisation du sens interdit à ce carrefour est parfaitement apparente.

Question sur le stationnement sur le trottoir et la vitesse excessive aux abords de l'école Paul Lapie et la possibilité d'expérimenter le dispositif de « l'école sans voitures » à cette école.

Deux expérimentations en cours, à Gambetta et Jean Jaurès, monopolisent un agent sur chaque site pendant 1 heure. Cependant, M. le Maire affirme que ledit dispositif n'est pas transposable à l'école Paul Lapie car la configuration de l'école avec plusieurs entrées nécessiterait davantage de personnel. Il précise que les agents de surveillance de la voie publique sont néanmoins déjà présents sur les différents points des écoles en complément ou remplacement du personnel de l'association d'insertion Réagir.

Question sur le rôle et le contrôle de la Brigade anti-incivilités face aux trottoirs sales ou aux arbres non taillés débordant sur la voie publique.

M. le Maire détaille le bilan de la Brigade anti-incivilités sur le secteur du Conseil communal III, auquel appartient le quartier de Plume La Poule, avec 430 interventions suites à des dépôts sauvages sur domaine public et 31 procédures pour végétaux non taillés.

Pour information, la doctrine d'intervention est d'abord la prévention, en saisissant le propriétaire de ses obligations, puis l'intervention d'office facturée s'il n'y a pas de collaboration en retour. Grâce à ce travail d'identification des agents, 25 verbalisations pour dépôts sauvages ont pu être dressées.

Suite aux éléments communiqués par le major Rousse, certains riverains s'étonnent toutefois du manque de réactivité de la Police face aux nombreux points de deal identifiés, comme par exemple à la résidence Crespy 2, sur les places Gauguin et Wilson, ou encore à la tour C de Raba. M. Rousse propose de prendre à l'issue de la réunion tous les éléments sur ces signalements afin de les transmettre aux services compétents par la suite. Il précise que les enquêtes relatives au trafic de drogue requièrent beaucoup de personnel car elles nécessitent des opérations d'observation longues et chronophages. Il pointe également la manne financière que constitue cette économie souterraine et qu'il est difficile de combattre.

Concernant les tapages nocturnes, avec les tirs de mortier ou les rodéos sauvages, là aussi le major propose aux riverains de prendre les signalements à l'issue de la réunion. M. le Maire complète en soutenant que l'extension des horaires d'intervention des policiers municipaux jusqu'à 1h est une réponse à la prévention de ces incivilités. Sur le volet préventif, il ajoute qu'un chargé de mission prévention-sécurité de la police se tient à la disposition des habitants et peut intervenir en amont de chaque situation conflictuelle de voisinage.

Un habitant interpelle M. le Maire sur le lien éventuel entre l'augmentation de la délinquance et l'extinction des lumières après une heure du matin. M. le Maire assure qu'il n'y a aucune corrélation entre ces deux facteurs. Il précise que par ailleurs trois cambriolages sur quatre ont lieu en journée. Aussi, il ajoute que 22 des 28 communes de la métropole ont choisi l'extinction de l'éclairage sur leur territoire. Il prend pour exemple la ville de Bordeaux, qui n'éteint pas l'éclairage public la nuit et qui se retrouve pourtant confrontée à une recrudescence de cambriolages. Il donne aussi pour illustration le cas du « serial creveur » qui a fait de gros dégâts, mais dont les actes étaient commis en plein jour.

Un riverain interroge M. le Maire sur l'opportunité de la Ville à souscrire au dispositif « Voisins vigilants ». M. le Maire souligne la démarche de regroupement opérée dans l'exemple donné par l'utilisateur. Il considère qu'il n'y a pas besoin d'installer de panneaux et de désigner un chef de quartier pour s'organiser comme cela a été fait dans leur rue.

M. le Maire assure que les panneaux de communication de ces dispositifs, qui sont associés à des marques, n'ont aucun impact sur la protection des habitations. A contrario, des effets néfastes peuvent apparaître chez certains adhérents qui auraient tendance à surveiller plus qu'à être vigilants. Par contre il encourage les riverains à se mobiliser entre eux sans pour autant formaliser leur action.

Un habitant pointe enfin les dégradations et les nuisances récurrentes au niveau de la récente aire de jeux dans le parc Colette. M. le Maire déplore le comportement de certains jeunes, bien souvent du lycée hôtelier situé à quelques pas. Il assure néanmoins que le service de médiation a été sensibilisé à ce sujet et que des rondes de police sont organisées quotidiennement dans le quartier. Le Maire prend toutefois l'engagement que les jeux seront systématiquement réparés.

II. Voirie, stationnement et mobilités

M. Jestin, adjoint au Maire en charge de la voirie notamment, précise que la gestion du domaine public routier relève de la compétence de la métropole et qu'en moyenne 100 000€ de crédits sont alloués chaque année à la Ville pour la réfection des trottoirs. Ce montant correspond environ à 1km de voirie, sur les 200km de linéaire de trottoirs que possède la commune de Talence. Les services techniques municipaux s'attachent donc au quotidien à veiller à la bonne programmation des opérations de voirie grâce à un travail de priorisation des interventions.

En 2021, 981 mètres de linéaire de trottoirs ont été réalisés pour un montant exceptionnellement élevé de 203 657€.

Questions / Réponses

Question sur les problématiques inhérentes à la rue de Trémeuge, que ce soit en termes de circulation, stationnement, des trottoirs, ou encore du carrefour avec la rue de Mégret.

M. Jestin concède les difficultés liées à cette voie, de surcroît entre la portion de la rue de Mégret et Peydavant. Il assure que la municipalité en a fait une priorité et qu'une étude de réhabilitation de la rue de Trémeuge sera lancée en 2022 pour tenter d'améliorer la sécurité routière, mais cela prendra néanmoins du temps.

Question sur l'opportunité de rajouter un marquage au sol devant la pharmacie Pacaris pour que les clients ne se garent pas sur la piste cyclable.

L'adjoint au Maire assure qu'il n'est pas possible de marquer la mention "interdit de stationner" mais que les services techniques vont tenter de rajouter un logo vélo à cet endroit, sans qu'il n'y ait de réel espoir d'une quelconque efficacité. Marquage qu'il n'est néanmoins pas certain d'obtenir auprès du service signalisation de la métropole car il s'agit d'une voie douce et donc partagée avec les piétons.

Question sur la grille qui protège l'avaloir au carrefour de l'avenue de Thouars et la place Wilson, et qui a disparu depuis longtemps.

M. Jestin affirme que la métropole, gestionnaire du domaine public routier, a été saisie plusieurs fois par les services techniques, dont une relance pas plus tard que cette semaine. S'il n'y a pas eu encore d'intervention à ce jour, il apparaît que cette situation ne présente aucun danger pour l'utilisateur. La Ville est malheureusement dépendante de la métropole.

Question sur l'abandon du stationnement alterné autour de l'école Paul Lapie.

Aujourd'hui, M. Jestin constate que le stationnement est figé dans presque toutes les rues qui touchent l'école, exceptée la rue du général Bordas. Une attention particulière sera néanmoins portée sur les questions de stationnement et de circulation en mars 2022, avec la nouvelle entrée de l'école Paul Lapie côté rue du général Bordas, dans le cadre des travaux de réhabilitation du groupe scolaire.

Question sur la mise à sens unique de l'avenue Paul Lapie, entre la rue de Trémeuge et l'école.

M. Jestin note que la mise en sens unique n'est pas toujours garante d'une sécurisation puisqu'elle provoque souvent des phénomènes d'accélération. La mise en sens unique nécessite un regard à l'échelle du quartier. Les services municipaux resteront vigilants à la situation.

Question sur l'amélioration de la signalisation au croisement de l'avenue de Thouars ainsi que des rues Calixte Camelle et Charles Gounod.

L'adjoint en charge de la circulation précise qu'une concertation à ce sujet est en cours sur le quartier Raba, elle comprend notamment la rue Calixte Camelle. Parmi les solutions envisagées, l'une d'elles propose de ne plus avoir de sortie depuis Calixte Camelle, ce qui améliorerait considérablement la sécurité de ce carrefour. Les choses devraient être définies fin du 1er trimestre.

Question sur l'emplacement du panneau stop ajouté avenue Roul, caché derrière un arbre.

M. Jestin concède que le déplacement de ce panneau est rendu difficile avec le passage des bus.

Question sur l'impossibilité de se garer certains soirs lorsque la salle de sport du collège est utilisée.

M. Jestin précise que le domaine public appartient à tous les usagers. Néanmoins un courrier va être adressé à la direction du collège pour les sensibiliser à ce sujet.

Question sur l'intensification du trafic et la vitesse excessive rue Georges Bizet.

L'adjoint au Maire constate que l'intensification du trafic est globalement observée sur toute la commune et également dans toutes les villes de la métropole. À ce stade, aucun aménagement n'est prévu au programme mais les services techniques vont rester vigilants quant à l'évolution de la situation.

Question sur le problème d'absence de numérotation de la résidence les Pins qui engendre de nombreuses nuisances à son voisin mitoyen situé au n°18.

Les services municipaux ont bien attribué un numéro à la résidence. Cependant, il reste à la charge du syndic d'afficher ledit numéro correctement en évidence sur son domaine privé. M. le Maire invite l'habitant présent à la réunion à se rapprocher du référent Allo Talence pour que la Ville appuie sa demande.

Question sur la requalification en double sens et en site propre de la piste cyclable rue de Mégret, ainsi qu'un double sens cyclable sur la voie entière située cours de la Libération et cours Gambetta.

M. Jestin déplore que dans les deux cas, il n'y ait malheureusement pas la largeur nécessaire pour réaliser ce type d'aménagement. Néanmoins un travail sur la portion de voie comprise entre la rue du général Sarraill et l'avenue de Thouars est en cours.

Question sur les deux stops peu visibles aux carrefours des rues Trémeuge/Mégret et Sarraill/Foch.

L'adjoint au Maire admet qu'il arrive que le marquage s'estompe avec le temps. Les services techniques vont effectuer le signalement à la métropole pour reprendre le marquage le cas échéant.

Proposition sur le figeage du marquage au sol rue Montesquieu.

M. Jestin attire l'attention sur le fait que figer le stationnement par un marquage au sol dans cette rue risque de supprimer des places de stationnement à cause des normes réglementaires.

Question sur l'espace vert, situé à l'angle des rues Montesquieu et Condorcet, qui s'est transformé en zone de stationnement.

M. Jestin souligne effectivement cette problématique et indique que les services municipaux vont étudier différentes propositions pour valoriser cet espace.

Question sur la problématique de circulation et de stationnement aux abords de l'école Paul Lapie, notamment rue du général Bordas avec l'absence de marquage au sol pour les emplacements de stationnement et les entrées de garage.

L'adjoint au Maire en charge du stationnement et de la circulation précise que des barrières seront posées pour protéger les trottoirs à l'issue des travaux du groupe scolaire Paul Lapie. À compter de la rentrée des vacances de février, la dépose des enfants se fera uniquement côté rue du général Bordas.

Question sur la problématique du stationnement du bus scolaire sur l'avenue du Général Bordas.

Les services techniques étudient actuellement différentes pistes pour résoudre ces problèmes liés au stationnement du bus scolaire.

Suite aux remontées des riverains lors de la réunion, M. Jestin précise que les aménagements de voirie, que ce soit en matière de stationnement, de signalétique ou de circulation, prennent en considération un nombre important de critères, tels que la largeur des voies, l'offre de stationnement, l'harmonie au niveau du quartier.

M. le Maire rajoute concernant les radars pédagogiques, que chaque conseil communal en possède deux. Chaque habitant peut donc se rapprocher de son conseil communal de référence pour demander l'implantation d'un radar à l'endroit où il le souhaite.

Concernant la dangerosité du giratoire à proximité de la pharmacie Pacaris, M. Jestin note dans ce cas de figure que le passage des bus de la métropole fait office de juge paix. En effet, étant donné la configuration des lieux, il apparaît impossible d'envisager tout autre aménagement pour pouvoir laisser l'accès libre aux transports en commun du réseau TBM.

Pour tout ce qui concerne le non-respect des panneaux de signalisation, M. le Maire renvoie vers la répression, via les contrôles de police, lorsque la prévention n'agit plus.

III. Propreté

M. le Maire rappelle les dispositifs mis en œuvre par la Ville.

Les bennes mobiles sont installées une fois par mois dans chaque quartier de la Ville. Pour le quartier Plume la Poule, correspondant au secteur 10, les bennes sont installées à côté des cuisines centrales, rue du général Bordas. Le prochain passage ayant lieu le vendredi 18 février (8h-19h).

La Ville met également à disposition gratuitement des habitants un service d'enlèvement des encombrants (sur rendez-vous) et des tags. Pour toutes les demandes du quotidien, l'interlocuteur privilégié reste Allo Talence, joignable au 05 56 84 34 84.

Les services de la Ville récupèrent près de 850 kilogrammes de déchets et d'encombrants chaque jour. En 2021, une quarantaine de procès-verbaux ont été dressés par les agents municipaux pour des dépôts sauvages.

Questions / Réponses

Question sur le nettoyage des trottoirs et du terrain municipal situé à l'angle des rues Blumerel et Herriot.

M. le Maire confirme l'existence de points sensibles à cet endroit, tout en sachant que les poubelles sont néanmoins ramassées trois fois par semaine.

Question sur l'absence de passage des véhicules chargés du nettoyage depuis de long mois, ainsi que l'état et la propreté des trottoirs dans le quartier.

M. le Maire indique que l'arrêté municipal de 2017 précise qu'il appartient aux propriétaires ou, le cas échéant aux locataires, d'assurer le nettoyage des caniveaux et trottoirs ainsi que l'enlèvement des mauvaises herbes en bordure de leur propriété. Les services municipaux, quant à eux, réalisent a minima un passage mensuel dans chaque rue talençaise > le prochain passage dans le secteur est programmé pour la semaine 4.

M. le Maire concède qu'un rythme post-covid par zone a été repris après quelques mois difficiles (perturbations des effectifs avec les cas contact et les cas Covid) et qu'un passage de la balayeuse est reprogrammé depuis début janvier.

Question sur la propreté des rues dans le quartier et notamment dans la rue de Mégret avec les trottoirs et les avaloirs souvent jonchés de feuilles mortes (glissant par temps de pluie), ainsi que la végétation du lycée qui déborde sur le trottoir.

M. le Maire confirme que le passage de la balayeuse se fera au cours de la semaine 4. Le Centre technique municipal est actuellement en relation avec la direction du Lycée pour améliorer la gestion de ces problèmes récurrents.

Question sur l'entretien des trottoirs et des abords des bâtiments publics.

M. le Maire certifie que le dernier nettoyage complet a été fait en novembre. Cependant il y a des dégradations qui ont été engendrées par les travaux de réhabilitation du groupe scolaire Paul Lapie qui sont en cours. Nous allons faire un rappel à ce sujet à l'égard des entreprises qui interviennent sur le chantier.

En ce qui concerne le désherbage, le service des jardins effectue chaque année un passage sur tout le périmètre, avant la rentrée scolaire.

Question sur les diverses nuisances causées par la présence de poubelles dans le virage près de l'accès au Leclerc (bruit, multiplication des poubelles, poubelles laissées sur la chaussée, dépôts sauvages).

L'édile informe que le ramassage et les lieux de dépôt sont une compétence métropolitaine. La Mairie a seulement la charge des points sensibles qui se trouvent dans le parc derrière et qui sont réalisés les lundis, mercredis et vendredis.

Concernant la problématique des poubelles des magasins de la galerie du Leclerc ou des commerces de la zone d'activité, la Brigade anti-incivilités effectue un travail quotidien pour rappeler à l'ordre les contrevenants. C'est ce qui a été fait pas plus tard que le 14 janvier dernier avec un avertissement adressé à certains magasins identifiés de la galerie ainsi qu'à la direction de Leclerc. Le 7 janvier, le gérant de la salle de sport est venu récupérer ses poubelles qui étaient dans le parc. Cela a également

été le cas le 26 juin dernier avec les poubelles du traiteur asiatique, qui envisageait dès lors de trouver un local fermé pour ses poubelles.

Attention néanmoins car certaines poubelles sont déplacées et d'autres éventrées par des personnes indécates ou dans le besoin.

Question sur les nuisances sonores causées par le moteur des camions frigorifiques qui viennent livrer le Hangar Bio.

M. le Maire assure que le service Développement Économique de la Ville a pris attache avec le directeur du Leclerc, qui a réagi rapidement car très impliqué sur le sujet. Il a ainsi expliqué que le camion d'un livreur était tombé en panne la semaine dernière et resté effectivement 2h30 sur le parking, donc le groupe froid s'est déclenché car la température ne doit pas dépasser un certain seuil pour des raisons évidentes de conservation des denrées (pour info, désormais, les groupes froids se déclenchent automatiquement en cas de hausse de température).

À part cet épisode, ils sont très attentifs à ces nuisances et restent à disposition si de nouvelles plaintes venaient à voir le jour.

Un riverain revient sur les nuisances engendrées par les déjections canines sur les trottoirs. M. le Maire assure que la Brigade anti-incivilités est sensibilisée à ce sujet mais qu'il est difficile pour la brigade anti-incivilités de verbaliser sur le fait. Aussi plusieurs distributeurs de sac à déjections canines sont disséminés à travers la Ville et des opérations de communication sont également menées régulièrement pour combattre ces incivilités. C'est le cas avec l'opération « Ménage ta Ville ».

Sur la question des masques jetés au sol et l'opération de recyclage qui a pris fin il y a quelques mois, M. le Maire renvoie vers la métropole, compétente en matière de gestion des déchets. Il a d'ailleurs écrit un courrier en ce sens au président de la métropole pour reprendre le dispositif mis en place par la Ville, qui a permis notamment de recycler 70 000 masques sanitaires jetables en 1 300 kits écoliers distribués aux élèves talençais.

IV. Environnement, Espaces verts, Développement durable

M. le Maire présente le dispositif Vert chez vous, qui constitue la pierre angulaire du plan de végétalisation sur la période 2020-2026. Trois grands axes pour parvenir aux objectifs fixés par la municipalité :

- Végétaliser les espaces pour recréer des couloirs écologiques pour la faune ;
- Poursuivre l'embellissement de la Ville ;
- Apporter de la fraîcheur naturelle aux habitants, notamment lors des pics de chaleur.

Le document « Plan Vert chez vous » peut être téléchargé ici : <https://www.talence.fr/decouvrir-talence/environnement/vert-chez-vous/>

M. le Maire précise que la 3ème fleur, obtenue récemment par la Ville, impose une démarche et une approche environnementale dans tous les champs de compétence de la collectivité, au-delà de la simple végétalisation des espaces publics. Il y a une véritable réflexion de la commune pour apporter de la biodiversité dès qu'il est possible, de manière cohérente. En parallèle, tous les passages piétons seront à terme protégés par une zone non-stationnable regroupant arceaux à vélos et espaces

végétalisés. L'opération Trottoirs Vivants permet quant à elle d'apporter aussi de la végétation au plus près des habitations.

Enfin, l'édile précise que, dans le cadre des travaux de requalification de la rue Peydavant, 1 073m² d'espaces verts ont été aménagés dont 460m² de pelouse, 3 arbres, 67 arbustes et 2 700 graminées et autres vivaces.

Questions / Réponses

Question sur le coût de fonctionnement supplémentaire qui incombe à la Ville pour la végétalisation (agents d'entretien et arrosage).

L'adjoint en charge des finances précise que le coût de fonctionnement des espaces verts est estimé à 1,5 millions pour 2022.

Question sur le nombre croissant de fils électriques aériens qui nuisent à l'esthétique du quartier et la nécessité de réduire ou enterrer le plus possible.

M. le Maire note que si la Ville tient un programme d'enfouissement de ces différents réseaux, il en va de la responsabilité des concessionnaires de procéder à cette opération. En effet c'est un investissement lourd, c'est pourquoi cela se fait souvent à l'occasion de travaux sur les réseaux eau/gaz qui permettent de profiter de l'ouverture des tranchées pour enterrer le réseau filaire. Concernant le déploiement du réseau filaire sur la commune, la municipalité n'est pas compétente et ne peut qu'instruire les déclarations préalables d'installation, conformément aux règles d'urbanisme applicables. Le problème est que la Ville et le Maire ne peuvent exiger des opérateurs d'enterrer leur réseau si leur demande en aérien est conforme à la réglementation.

Question sur la prolifération de rats à cause des jardins non entretenus ou la présence de composteurs.

M. le Maire rappelle que la municipalité ne peut intervenir sur le domaine privé. Cependant il existe un référent à la métropole sur les questions de dératisation qui tient des permanences les mardis et jeudis après-midi. Il s'agit de Monsieur Serge Bouchet, joignable au 05 56 84 78 06.

Question sur le respect des hauteurs de haies entre voisins.

M. le Maire redit ici aussi que la Brigade anti-incivilités ne peut intervenir que pour prévenir les gênes de végétaux uniquement situés sur le domaine public. La municipalité ne peut pas intervenir sur le domaine privé au regard du code civil. Si la médiation de voisinage est inopérante, le conciliateur de justice M. POUYANE, peut être saisi, par le biais de ses permanences organisées au Dôme.

Question sur la conservation des vieux arbres.

M. le Maire assure que les services municipaux ne procèdent jamais à l'abattage d'un arbre sans avoir mené en amont une expertise phytosanitaire, soit le cas échéant pour des raisons principalement d'ordre sécuritaire ou technique.

Question sur l'arrêt du mitage du bois de Thouars.

M. le Maire note que la perméabilisation de l'allée, qui se trouve dans le bois de Thouars, entre l'avenue de la Marne et le Château de Thouars, est en cours d'études. Par ailleurs, un des engagements de campagne de doubler le budget consacré au bois de Thouars est aujourd'hui réalisé. Il est l'un des plus grands espaces boisés de la métropole intra-rocade. Avec ses 60 hectares, dont 30 boisés, il abrite

une flore et une faune variées. Un sentier botanique permet de découvrir ces milieux à travers un parcours balisé de 4 km.

Inscrit en Espace Boisé Classé (EBC) et en zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), le bois de Thouars est un lieu idéal pour les sportifs, les familles, les promeneurs et les amoureux de la nature. La protection et la préservation de ce poumon vert talençais et métropolitain est, chaque année, au cœur de l'action municipale.

Question sur le fait de planter des arbres le long de la rocade et mettre des murs pour absorber le bruit.

M. le Maire précise que la gestion de la rocade relève de la compétence de l'Etat et plus précisément de la Direction interdépartementale des routes Atlantique (DIRA).

Question sur la prolifération des moustiques.

M. le Maire affirme que si la démoustication est une compétence propre à la métropole, la municipalité n'est pas en reste avec la mise en place d'un plan de sensibilisation de grande ampleur :

- Formation des agents de la Ville dès décembre 2020 pour la lutte contre le moustique tigre, dans le cadre de l'opération Mairie exemplaire ;
- Sensibilisation des élus et mise en place d'un réseau de personnes relais avec les ambassadeurs ;
- Suppression des gîtes larvaires dans les espaces publics, bâtiments communaux et ERP ;
- Plan de communication (RS, site Internet, affichage) ;
- Distribution de plus de 150 pièges à larves aux Talençais dans le cadre du budget participatif n°3.

Pour toute demande de pièges ou d'accompagnement, il faut se rapprocher de la Maison du Développement Durable.

Question sur l'opportunité de planter des arbres sur la place Wilson.

M. le Maire précise que la place Wilson fait partie des sept places publiques de la commune qui vont être réaménagées durant la mandature. Ce projet prévoit notamment et surtout la participation des riverains dans le nouvel aménagement des places à venir.

Question sur l'espace situé à gauche des cuisines centrales, qui pourrait faire l'objet de plantations ou d'une micro-forêt.

M. le Maire informe que cet espace sert à entreposer la benne mobile dans le quartier.

Question sur le respect de la saisonnalité des légumes annoncé par la municipalité alors que l'on sert des concombres et courgettes en janvier.

M. le Maire affirme que le travail des cuisines municipales est axé sur l'intégration de fruits et légumes de saison au meilleur des capacités du service et de celles des fournisseurs.

Certains légumes proposés en hiver (courge, potiron, butternut, navet, chou, céleri...) ne sont que moyennement appréciés des enfants. Les cuisines en proposent régulièrement mais également avec parcimonie afin de se conformer au mieux aux goûts des enfants et de minimiser le gaspillage alimentaire. Ils incluent de ce fait certains légumes comme des carottes, de la betterave ou encore des épinards – qui sont de saison – et qui sont généralement appréciés.

Dans un autre temps, les services se doivent d'apporter de la diversité dans les menus et sont parfois contraints de proposer certains produits « hors saison ». Ces légumes sont, quoi qu'il arrive, soit locaux soit de qualité (bio, HVE...). Cela reste du domaine de l'exceptionnel.

Une nouvelle diététicienne a rejoint l'équipe des cuisines centrales depuis le mois de février afin de l'accompagner sur ces démarches et contribuer à la réduction de l'utilisation de produits « hors saison ». Un travail de fond qui va s'axer autour de l'éducation au goût des enfants talençais et la diversité des produits goûtés au quotidien.

V. Divers

M. le Maire présente les projets et réalisations à l'échelle du quartier :

- La réhabilitation du groupe scolaire Paul Lapie

La rénovation de l'école Paul Lapie fait partie des grands chantiers du mandat. Les maternelles ont pu être accueillies, à l'occasion de la rentrée scolaire, dans leurs tout nouveaux locaux et les travaux se poursuivent pour l'élémentaire avec une fin prévue pour le premier trimestre 2023. Cette rénovation, d'un budget total de 7 millions d'€ répond à trois objectifs :

- ✓ Ecole totalement rénovée et restructurée, rendue accessible à tous ;
- ✓ Végétalisation de la cour, performance énergétique du bâtiment améliorée ;
- ✓ Création de nouvelles classes et d'espaces pour l'accueil périscolaire.

Les travaux de la nouvelle école élémentaire seront terminés pour la partie des salles de classe le 12 février 2022. Les déménagements, emménagements et la pose du nouveau mobilier seront réalisés durant les vacances de février 2022. Les enfants y seront accueillis dès le 28 février 2022.

À partir du 28 février, les travaux porteront sur la rénovation du réfectoire existant et les salles de préparation ainsi que la création d'un nouveau réfectoire pour la maternelle à la place du préau. Par conséquent, les modulaires qui accueillent des salles de classes aujourd'hui seront transformés en réfectoire et salles de préparation pour les repas des enfants.

Le corps central du bâtiment sera lui aussi modifié pour créer le nouvel espace périscolaire et une nouvelle salle de motricité de 120m² sera créée en lieu et place de l'ancien réfectoire maternel qui se verra étendu. La base vie du chantier actuellement dans la cour d'honneur sera déplacée vers la cour Sud anciennement périscolaire afin de créer une seule entrée sur le groupe scolaire depuis la rue.

À retenir, dès le 28 février 2022 :

- L'entrée de l'école et du périscolaire se fera pour tous par la cour d'honneur rue du général Bordas,
- La base vie de chantier sera installée dans la cour de l'ancienne école maternelle,
- Les restaurants maternelle et élémentaires ainsi que les salles de préparation seront installées dans les modulaires actuellement présents dans la partie sud de la cour élémentaire (côté rue du général Marguerite),
- Les livraisons s'effectueront par le portail de cette même rue,
- La séparation entre la cour livrée de la maternelle et la cour en chantier sera sécurisée,
- Le périscolaire de maternelle restera dans la salle de classe comme actuellement,
- Le périscolaire d'élémentaire utilisera deux salles disponibles dans la nouvelle école,
- L'activité motricité en maternelle s'effectuera pour partie salle Jean Bouin (créneaux et transports réservés) et dans une salle dortoir.

- La rénovation et la mise en valeur de la tour Peydavant et du jardin Malidin

Lauréat au budget participatif #4 de cette année, le projet vise à embellir cet espace vert public, qui fait partie du patrimoine historique de Talence. Pour cela, plusieurs aménagements diversifiant les usages visent à rendre le lieu plus chaleureux et convivial. L'idée également à travers ce projet, d'un montant estimé à 24 000€, est de créer un îlot de fraîcheur en végétalisant davantage l'espace tout en favorisant les rencontres à travers l'aménagement de bancs et autres équipements ludiques. L'accessibilité aux PMR fait également partie intégrante du projet.

- Projet de création d'un lieu de convivialité résidence Michel Montaigne

Sur ce site situé sur une parcelle municipale, à l'angle des rues Blumerel et Edouard Herriot, le projet consiste à renforcer la végétalisation par de nouvelles plantations d'arbres et d'arbustes. Le montant prévisionnel réalisé par le service Environnement & Paysage de la Ville s'élève à 9 700 € HT.

Pour conclure, M. le Maire revient sur un certain nombre de projets en cours ou à venir sur toute la commune et notamment :

- ✓ La réouverture de la gare Médoquine ;
- ✓ La livraison à venir de la Maison des nouvelles solidarités ;
- ✓ La rénovation du stade nautique Henri Deschamps ;
- ✓ L'aménagement d'un skatepark paysager ;
- ✓ Les travaux d'agrandissement et de modernisation du stade Pierre-Paul Bernard ;
- ✓ La réhabilitation des trois écoles sur le quartier de Thouars ;
- ✓ L'aménagement du Forum des Arts et de la culture et du château des Arts.